



Communiqué de presse

Bilan accidents 2011 Poursuite de la baisse des accidents, Mais une augmentation de la gravité...

La politique de sécurité routière de la collectivité est orientée vers deux axes : l'aménagement de la voirie (traitement des zones dangereuses et réduction de la vitesse) et la prévention. Elle s'inscrit dans l'objectif national de réduction des victimes de la route, affiché suite au conseil des ministres du 21 décembre 2007.

Les objectifs nationaux sont ambitieux : **Moins de 3000 tués d'ici 2012.**

- Alcool : diviser par 2 le nombre de tués
- 2 roues : diviser par 2 le nombre de tués
- Jeunes : diviser par 3 le nombre de tués

Il s'appuie, entre autres, sur les enjeux définis dans le Document Général d'Orientations (DGO 2008-2012) du département.

Ce document établi, pour 5 ans, a pour finalité de définir et d'afficher les axes prioritaires de la politique à mener dans le département pour réduire l'insécurité routière.

Brest métropole océane développe une méthodologie spécifique pour l'établissement de son enquête...

1ère étape :

Collecte mensuelle des accidents auprès :

- de la brigade accident du commissariat de Brest.
- de la gendarmerie (brigade de l'Harteloire et brigades de gendarmerie des communes de B.m.o.).

Contact presse

Laurent Bonnaterre

02 98 00 82 05

contact-presse@brest-metropole-océane.fr



2nde étape :

- Saisie des données dans le logiciel «accidents » (base de données créée en 1983).

3^{ème} étape :

- Etablissement du bilan annuel,
- Des bilans thématiques sont également régulièrement établis.
(Exemple en 2010 : bilan des accidents dans le corridor TRAM).

De grandes évolutions apparaissent depuis les premières mesures en 1983...

Depuis 1983, première année de l'enquête, on peut distinguer 3 périodes :

- 1- **De 1983 à 1991**, on observe **une baisse de 30% des accidents** :
 - ⇒ par des aménagements de sécurité réalisés sur la voirie,
 - ⇒ par la baisse de l'utilisation des cyclomoteurs,
- 2- **De 1991 à 2001**, on constate **la stagnation du nombre des accidents**
 - ⇒ la politique de l'état met davantage l'accent sur les campagnes de sensibilisation au détriment des aménagements des points noirs,
 - ⇒ La politique locale s'adapte à ces nouvelles orientations, les aménagements d'infrastructures sont moins nombreux,
 - ⇒ sur cette période, on assiste à l'augmentation sensible des déplacements à scooter.
- 3- **De 2001 à aujourd'hui, forte baisse (-64%) des accidents:**
 - ⇒ Par une forte politique nationale de répression, notamment sur la vitesse,
 - ⇒ Par la reprise de la politique d'aménagements de « zones dangereuses » et de réduction des vitesses par la communauté urbaine,
 - ⇒ Par la mise en place au niveau communautaire d'une politique de formation à l'apprentissage à la conduite des cyclomoteurs.

Contact presse

Laurent Bonnaterre

02 98 00 82 05

contact-presse@brest-metropole-oceane.fr



En cohérence avec les objectifs nationaux, Brest métropole océane développe une politique sur deux axes principaux : l'aménagement de la voirie et la prévention...

1. Aménagement de la voirie :

La politique d'aménagement de la collectivité s'appuie sur le **Plan de Déplacement Urbain (PDU)** qui définit **18 projets** pour l'agglomération suivant différents types d'actions :

- Ex : « Quartier tranquille »
 - o Zone 30
- Ex : Hiérarchisation du réseau pour maîtriser les trafics.
- Ex : Schéma directeur pour la maîtrise de la vitesse.
 - o Cœur de ville, Brest centre, Brest ville, Agglomération.
- Ex : Renforcement des transports collectifs.
 - o Développer les axes prioritaires, Créer des axes structurants.
- Ex : Schéma directeur des déplacements de proximité à pied et à vélo.
 - o Itinéraires cyclables et accessibilité piétons et PMR.

Une mise en place progressive est réalisée, du diagnostic à l'aménagement définitif :

- Identification des besoins (bilans, attentes des usagers, remontées d'informations par les élus, etc.)
- Diagnostic (Vitesse, trafic, accidents, attente des habitants, bus, vélos, etc.)
- Stratégie d'itinéraire
- Concertation (Mairies de quartier, communes, services, CG29 etc.)
- Mise en œuvre – phase test
- Bilan (Observations, vitesses, retour usagers etc.)
- Adaptations éventuelles
- Aménagements définitifs

2. Prévention :

Les données recueillies depuis 27 ans, ainsi que la prise en compte des enjeux nationaux et départementaux permettent de décliner les actions locales de sécurité routière autour de 4 thèmes prioritaires :

Contact presse

Laurent Bonnaterre

02 98 00 82 05

contact-presse@brest-metropole-océane.fr



- **la vitesse,**
- **les jeunes,**
- **l'alcool,**
- **les cyclomoteurs**

Un cinquième enjeu, les **seniors**, est identifié dans le Document général d'Orientations. Brest métropole océane prend également en compte cet enjeu en participant à la journée de sensibilisation à la Sécurité Routière organisé par l'Office des Retraités de Brest.

Par ailleurs des actions sont menées par Brest métropole océane et ses partenaires tout le long de l'année...

- Promotion de la sécurité routière (SR) dans les établissements scolaires :
 - Formation de relais en collèges, lycées et structures de quartier.L'objectif est d'avoir un « vivier » d'intervenants ayant tous la même culture SR
- Module de formation dans les écoles primaires et maternelles.
- Pré-formation au BSR par une auto-école.
- Soutien des projets associatifs en SR (en collèges et lycées) : AFTC (Association Française des Traumatisés Crâniens), Prévention MAIF.
- Sensibilisation des jeunes aux risques routiers liés à l'alcool :
 - Aide financière à l'Association Nationale de Prévention en Alcoologie et Addictologie (ANPAA) pour l'organisation des actions « Capitaine de soirées » auprès des discothèques de la collectivité.
 - Aide financière à l'ANPAA pour l'organisation du défi Brestoï.
- Sensibilisation des seniors aux risques routiers :
 - Aide financière à l'ORB pour organiser des actions de sensibilisation.
 - Participation à la journée SR de l'ORB.

Il est à noter que l'état subventionne également Brest métropole océane pour ses actions de sécurité routière :

A hauteur de 50% pour les actions d'information sur les risques liés à la conduite sous l'emprise de l'alcool

A hauteur de 30% pour les actions de formation des professeurs, de préformation à la conduite d'un cyclomoteur, d'aide au montage de projets dans le milieu scolaire.

Contact presse

Laurent Bonnaterre

02 98 00 82 05

contact-presse@brest-metropole-oceane.fr